

Commune d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

ARRETE MUNICIPAL n°A20250618-258

Département de la Corrèze
République Française

Service	Affaires générales		
Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire		
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale	
Objet	Coupe Catania		
Date	Le dimanche 22 juin 2025 de 08h00 à 19h00		
Lieu	Salle polyvalente d'Ussel		
Demandeur	Monsieur Alain ABDESSELAM- Président du HCTT		

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 16 juin 2025 par Mr Alain ABDESSELAM – Président du HCTT

Arrête,

Article 1 : Mr ABDESSELAM Alain – Président du HCTT est autorisée à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le dimanche 22 juin 2025 de 08h00 à 19h00, à la salle polyvalente d'USSEL.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Mr Alain ABDESSELAM – président du HCTT ;

Fait à Ussel, le 18 juin 2025.

Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze,



Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :

Mis en ligne le : 18 JUIN 2025
 Notification le :